



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°23-34

L'an deux mille vingt trois à 10h30
Le 17 octobre, à Chalons à Champagne

Date de convocation	10 octobre 2023
Nombre de délégués:	
● Titulaires	53 Titulaires
● Suppléants	53 Suppléants
● Présents	28 Présents
● Votes par procuration	1 vote par procuration

Étaient présents :

M. Farid BESSADI
M. Philippe CLAUDE
Mme Raymonde MAHUT (représente M GOSSET)
M Michel DUFLOX (représente Mme DE MONTGON)
Mme Marzia DE BONI (représente M HERBILLON)
Mme Véronique CASTRONOVO
M. Bernard DEKENS (PV de M PAULET)
M Jean Claude JACQUEMART
M Sébastien PAULET
M. Christian MAGISSON (représente Mme OLIVIER)
M. Daniel THOMAS (représente M MAUROY)
M. Emmanuel BAUDART
M Hervé CORVISIER
M. Michel LALLEMAND
M. Yvon HUMBLOT

M. Jean SIMONIN
M Jean Pierre CORVISIER
M Alain REUTER
M. Jean François VALLOIRE
M. Alain DUPOMMIER
M. Claude VALDENNAIRE
M. Alain MOUS (représente M GENGOUX)
M. Eric GILLARDIN
M Michel NORMAND
Mme Valérie WOITIER
Mme Dominique HUMBERT
M Benoit JOURDAIN
Mme Pascale GAILLOT

Objet de la délibération :

PROJET GLOBALISE MEUSE AVAL – AVENANTS 3 ET 4

Résultat du vote
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°23-34

Objet de la délibération :

PROJET GLOBALISE MEUSE AVAL – AVENANTS 3 ET 4

Le Programme Globalisé Meuse Aval (PGMA) est une étude préalable, déléguée à l'EPAMA par 4 EPCI ardennais : Ardenne Métropole, Vallées et Plateau d'Ardenne, les Crêtes Préardennaises et Ardenne Rives de Meuse.

Son objectif est d'obtenir une connaissance homogène des cours d'eau de la Meuse aval, afin de pouvoir proposer des solutions de réduction du risque d'inondation et d'amélioration de la qualité écologique.

L'étude est réalisée par un groupement de 3 bureaux d'études : Fluvialis, Surface Libre et SCETCO. Elle concerne la Meuse, ainsi qu'une trentaine d'affluents de toute taille.

Ce contrat d'étude a été conclu pour un montant de 390 500€ HT, soit 468 600€ TTC.

Or, afin de poursuivre l'objectif initial de l'étude PGMA, les prestations suivantes doivent être ajoutées :

Avenant n° 3 : prestations à réaliser sur les affluents retenus lors des Comités de pilotage du projet de juillet 2023

Prestations	Montant HT	Montant TTC
Modélisation précise des affluents retenus	16 784,00 €	20 140,80 €
Diagnostic de la vulnérabilité sur les affluents retenus	30 800,00 €	36 960,00 €
Analyses économiques (justifications économiques / analyses coûts-bénéfices / analyses multicritères en fonction du montant des travaux)	36 000,00 €	43 200,00 €
TOTAL	83 584,00 €	100 300,80 €

Les affluents retenus lors des comités de pilotages sont :

Cours d'eau
Boutancourt / Elan
Damouzy / Fosse aux Chaudrons / Étang Garot
Butte
Donjon
Goutelle / Fontaine aux Tripes / Trois Fontaines / Nedimont
Houille
Prailles
Sormonne
Viroin / Deluve
Marbay / Granges Moulues
This
Ri de Lire

Le montant de cet avenant n°3 entrerait dans le plan de financement initial.

Avenant n°4 : prestations complémentaires

Prestations	Montant HT	Montant TTC
3 réunions de comité de pilotage	4 500,00 €	5 400,00 €
Ajout d'une proposition sur le Batardeau (affluent du Donjon)	2 575,00 €	3 090,00 €
6 réunions complémentaires pour la présentation des propositions : 3 comités techniques et 3 comités de pilotage	9 000,00 €	10 800,00 €
TOTAL	16 075,00 €	19 290,00 €

Cet avenant n° 4 devrait lui, faire l'objet d'un plan de financement complémentaire. Cf point 2.6.

Il semble donc aujourd'hui nécessaire de conclure deux avenants avec le groupement Fluvialis / SCETCO / Surface Libre : un avenant n° 3 de 100 300,80€ TTC et un avenant n° 4 de 19 290,00€ TTC Ces avenants représentent une augmentation de 25,5 % du montant initial.

Ils ont été présentés pour avis à la Commission d'Appel d'Offres « PGMA » du 26/09/23.

Il est donc proposé au Comité d'autoriser le Président à conclure ces avenants.

Après avis de la décision de la CAO du 26/09/2023

Après avis favorable du Bureau Syndical,

Le Comité Syndical :

- **PREND ACTE** de la décision de la CAO PGMA du 26/09/23
- **APPROUVE** la conclusion des avenants n° 3 et n° 4, tels que décrits dans la présente délibération, avec le groupement FLUVIALIS, Surface Libre et SCETCO,
- **AUTORISE** le Président à signer ces avenants ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.



Le Président de l'EPAMA

Bernard DEKENS